



SPL PYRENEES ORIENTALES AMENAGEMENT

RAPPORT ANNUEL DU MANDATAIRE

Accusé de réception en préfecture
066-200043602-20240923-DL2024-0219-DE
Date de télétransmission : 01/10/2024
Date de réception préfecture : 01/10/2024

M. Raymond PLA représentant(s) de la Communauté de Communes Albères-Côte Vermeille-Illibéris

Exercice 2023

Contexte :

Conformément à l'article L. 1524-5¹ du Code général des collectivités territoriales (CGCT), un rapport est présenté devant l'organe délibérant par les membres *du conseil d'administration ou de l'assemblée spéciale* de la société représentant la collectivité ou le groupement actionnaire au sein de la société PYRENEES ORIENTALES AMENAGEMENT.

Ce rapport a pour objectif de donner aux membres de l'organe délibérant une information complète sur l'entreprise, de nature à assurer la transparence de son fonctionnement et permettre son contrôle.

¹ L'article L. 1524-5 alinéa 14 du CGCT rappelle : « les organes délibérants des collectivités territoriales ou de leurs groupements actionnaires se prononcent, après un débat, sur le rapport écrit qui leur est soumis au moins une fois par an par leurs représentants au conseil d'administration ou au conseil de surveillance. Ce rapport, dont le contenu est précisé par décret, comporte des informations générales sur la société, notamment sur les modifications des statuts, des informations financières, le cas échéant consolidées, ainsi que les éléments de rémunération et les avantages en nature de leurs représentants et des mandataires sociaux. Lorsque ce rapport est présenté à l'assemblée spéciale, celle-ci en assure la communication immédiate aux organes délibérants des collectivités et groupements qui en sont membres, en vue du débat mentionné au présent alinéa ».

SOMMAIRE

I. Présentation de l'Epl.....	5
I.1 - Informations générales.....	5
I.2 - Historique.....	5
I.3 - Objet social – Domaines d'activité.....	6
I.4 - Répartition du capital social.....	7
I.5 - La gouvernance	8
II. Principales activités, opérations de l'année écoulée et situation financière de l'Epl 10	
II.1 - Principales activités et opérations de l'année	10
II.2 - Situation financière de l'EPL	11
II.3 - Présentation du chiffre d'affaires.....	12
<i>Répartition du chiffre d'affaires par secteur d'activité.....</i>	<i>12</i>
II.4 - Perspectives de développement.....	12
III. Etat des relations entre la collectivité ou le groupement actionnaire et l'Epl	13
III.1 - Contrats signés en 2023 par l'EPL.....	13
III.2 - Avances en compte courant consenties à l'EPL.....	15
III.3 - Garanties d'emprunt consenties à l'EPL.....	15
III.4 - Aides octroyées au titre du développement économique.....	16
III.5 - Autres concours financier consentis à l'EPL.....	17
IV. Evolutions statutaires et de l'actionnariat intervenues dans l'année	17
IV.1 - Evolutions statutaires	17
<i>a - Présentation des modifications statutaires intervenues dans l'année.....</i>	<i>17</i>
<i>b - Historique des 5 dernières années.....</i>	<i>17</i>
IV.2 - Evolutions de l'actionnariat.....	17
<i>a - Composition de l'actionnariat et évolution au cours de l'année.....</i>	<i>17</i>
<i>b - Opérations ayant modifié l'actionnariat au cours de l'année.....</i>	<i>19</i>
<i>c - Historique des 5 dernières années</i>	<i>19</i>
V. Bilan de gouvernance.....	20
V.1 - Réunions du conseil d'administration.....	20
V.2 - Réunions de l'assemblée spéciale (le cas échéant)	20
V.3 - Réunions de l'assemblée générale	20
V.4 - Informations sur la rémunération des représentants de la collectivité ou du groupement actionnaire, mandataires sociaux.....	20
V.5 - Principaux risques et contrôles dont fait l'objet la société	20
<i>a - Principaux risques et incertitudes</i>	<i>20</i>
<i>b - Contrôle interne.....</i>	<i>21</i>
<i>c - Contrôles externes.....</i>	<i>21</i>
V.6 - Contrôle analogue.....	21

Précision sur le secret des affaires :

Par application de l'article L.151-1 du code de commerce, est protégée au titre du secret des affaires toute information répondant aux critères suivants :

- Elle n'est pas, en elle-même ou dans la configuration et l'assemblage exacts de ses éléments, généralement connue ou aisément accessible pour les personnes familières de ce type d'informations en raison de leur secteur d'activité ;
- Elle revêt une valeur commerciale, effective ou potentielle, du fait de son caractère secret ;
- Elle fait l'objet de la part de son détenteur légitime de mesures de protection raisonnables, compte tenu des circonstances, pour en conserver le caractère secret.

Précision sur la notion d'informations confidentielles :

Conformément aux articles L.225-37 (conseil d'administration) du code de commerce, les administrateurs sont tenus à la discrétion concernant les informations présentant un caractère confidentiel et données comme telles par le Président du conseil d'administration.

I. PRESENTATION DE L'EPL

I.1 - Informations générales

DENOMINATION	SPL PYRENEES ORIENTALES AMENAGEMENT
DATE DE CREATION	21/06/2010
ADRESSE DU SIEGE SOCIAL	Hôtel du Département des Pyrénées Orientales – Quai Sadi Carnot – 66000 PERPIGNAN
ORGANISATION DE LA GOUVERNANCE	Société à conseil d'administration
NOM DU PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION / PDG	Mme HERMELINE MALHERBE
NOMBRE DE SALARIES	10 ; représentant 5.5 ETP

I.2 - Historique

♦ Les faits marquants

A compter des années 2000, la Commission Européenne, confortée par la jurisprudence, a souligné le non-respect par les collectivités territoriales françaises des principes de liberté du commerce et de mise en concurrence à l'occasion des concessions d'aménagement accordées aux SEM. Dès lors, il convenait que préalablement à tout contrat, les collectivités soumettent les SEM aux règles de publicité et mise en concurrence.

C'est dans ce contexte qu'ont d'abord été créées en 2006 les SPLA (société publique locale d'aménagement). Ces sociétés à actionnariat uniquement publique sont exonérées de publicité et mise en concurrence dans leurs relations avec leurs collectivités actionnaires. Ce sont des organismes dits « in-house ». L'expérience ayant été concluante, il y a eu généralisation du statut à tous les domaines d'activité, avec la création des SPL (sociétés publiques locales). Le Département des Pyrénées Orientales a fait le choix de compléter le champs d'intervention de la SEM Roussillon Aménagement, par la création de la SPLA Pyrénées Orientales Aménagement, dès 2010, transformée en SPL en 2012.

♦ Les impacts positifs locaux, économiques et sociaux de l'EPL sur son territoire

Depuis sa création, Pyrénées Orientales Aménagement est progressivement montée en puissance.

Son champ d'intervention historique porte sur des projets d'aménagement. La SPL a ainsi permis l'émergence d'une dizaine de concessions d'aménagement réparties sur l'ensemble du territoire départemental. Elle a aussi poursuivi le travail engagé par Roussillon Aménagement sur l'Espace Entreprise Méditerranée, en réalisant toute la requalification de cette zone d'activité économique.

Ce travail d'aménagement, qu'il concerne la création d'habitats, ou la viabilisation de terrains pour les entreprises et artisans, d'une part, permet la première accession à la propriété de ménages modestes et d'autre part, favorise l'ancrage territorial et le développement économique local.

Eu égard aux enjeux actuels de foncier et de préservation de l'environnement, la SPL inscrit toutes ses nouvelles réflexions dans une démarche de sobriété foncière.

La SPL est également très présente sur les opérations de construction/réhabilitation d'équipements ou de bâtiments publics. Très souple de par sa structure, elle sait proposer une organisation adaptée et performante pour accompagner des projets de différentes ampleurs (par exemple : construction de la cuisine centrale 2.0 pour le compte de l'UDSIS, construction de collèges pour le compte du Département, extension d'école, rénovation thermique de bâtiments ...).

Là encore, la SPL apporte par son expertise au service des collectivités locales, maîtres d'ouvrage des opérations, les compétences nécessaires à la mise en place de projets visant à améliorer les services, les capacités et/ou conditions d'accueil des populations. Elle se place au cœur de sa vocation en matière de solidarité et de cohésion territoriale.

Soucieuse d'accompagner ses collectivités actionnaires dans leur engagement en matière de développement durable, la SPL intervient également sur les enjeux de solarisation photovoltaïque de bons nombres de bâtiments, en réalisant des études d'opportunité technico-financière et le suivi de la mise en place des projets.

Enfin, la SPL mène des études pré-opérationnelles de projet, ainsi que des études prospectives au niveau du territoire départemental pour éclairer les maîtres d'ouvrages sur leurs prises de décision ou les nécessaires anticipations concernant des enjeux majeurs pour le territoire, tels que la sécurisation de l'approvisionnement en eau potable, la rénovation énergétique des collèges, etc.

Sur les quatre dernières années, les investissements injectés sur le territoire au titre des concessions ou pour le compte des collectivités se montent à 15,7M€ HT de travaux.

I.3 - Objet social – Domaines d'activité

OBJET SOCIAL et DOMAINES D'ACTIVITE :

La société a pour objet de mener des actions ou opérations d'aménagement, de réaliser des études prospectives et pré-opérationnelles sur l'utilisation de l'espace départemental et sur l'aménagement du territoire ayant pour finalité :

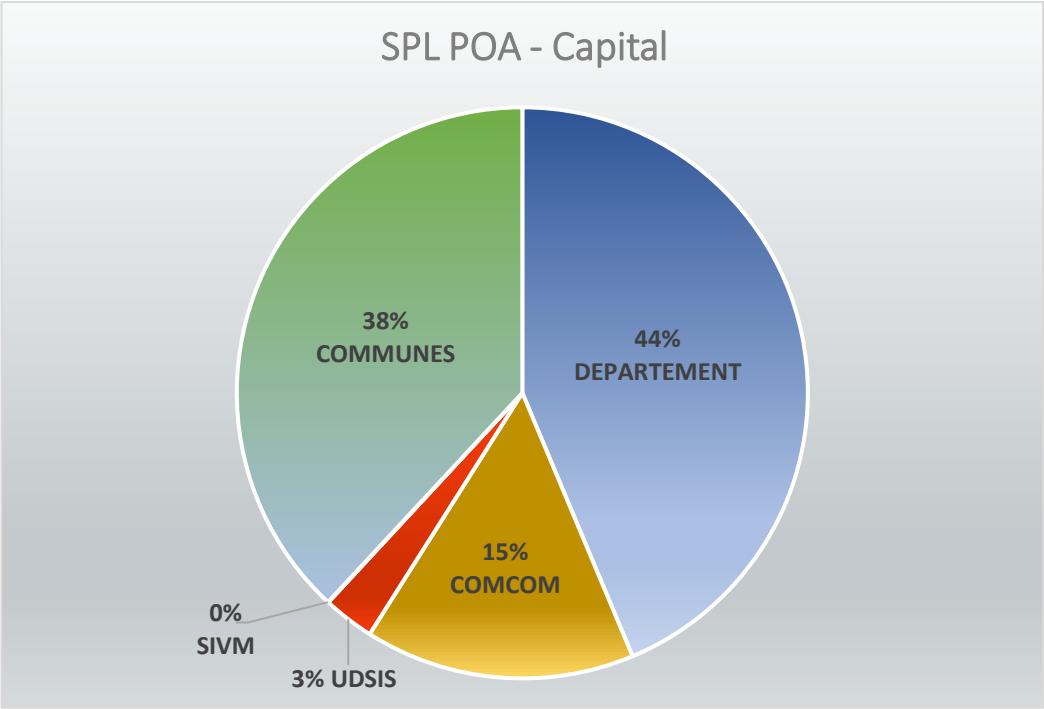
- De mettre en œuvre un projet urbain ou une politique locale de l'habitat,
- D'organiser le maintien, l'extension ou l'accueil d'activités économiques et dans ce cadre, de procéder à des études et à la réalisation d'opérations d'aménagement et de développement économique,
- De favoriser le développement des loisirs et du tourisme et à cet effet, de réaliser des études et de procéder à la réalisation d'opérations d'équipement touristique,
- De réaliser des équipements collectifs, notamment d'étudier et de réaliser des collèges, ports et voiries départementales,
- De lutter contre l'insalubrité,
- De permettre le renouvellement urbain,
- De sauvegarder ou mettre en valeur le patrimoine bâti ou non bâti et les espaces naturels,
- De mener des opérations de construction,
- D'exploiter des services publics à caractère industriel et commercial,
- D'exercer toutes autres activités d'intérêt général.

La société pourra également se voir confier les études et la réalisation en vue de la construction et de la gestion des équipements et infrastructures liés au développement des énergies renouvelables et à l'utilisation rationnelle de l'énergie.

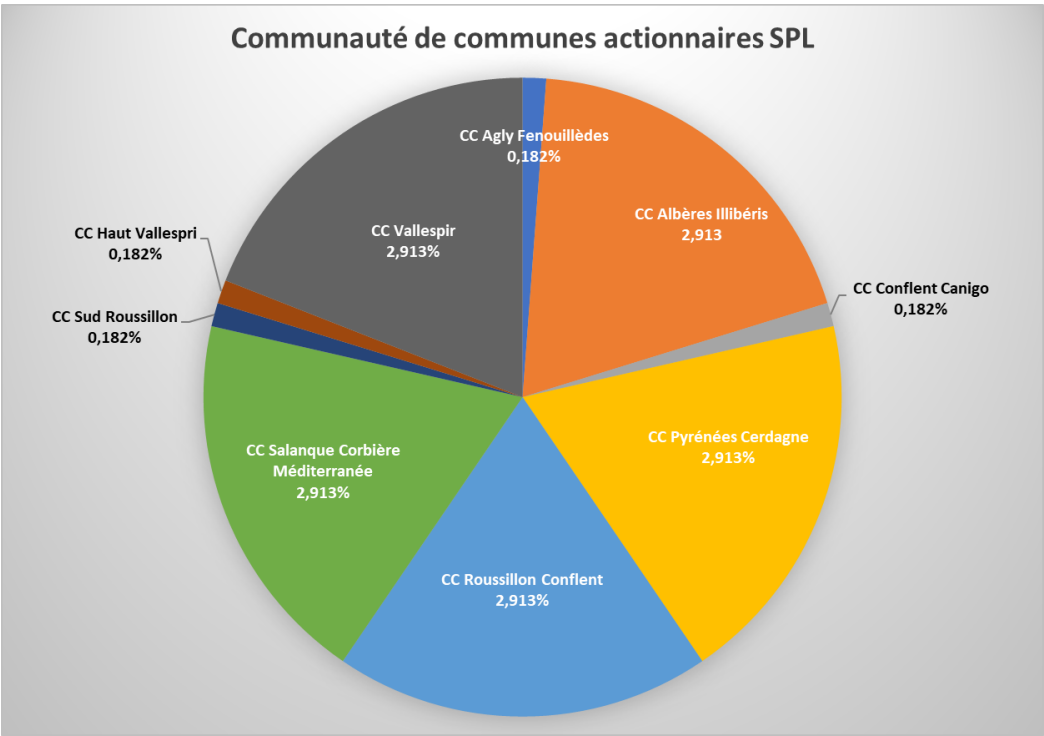
Elle pourra aussi se voir confier des missions d'études et de réalisation, en vue d'opérations d'investissement en faveur d'entreprises de services marchands nécessaires aux besoins de la

population en milieu rural pour des raisons de solidarité territoriale et, dans le cadre de la promotion des solidarités et de la cohésion territoriale, lorsque l'initiative privée est défaillante ou absente, elle pourra se voir confier des actions en vue de l'étude et de la réalisation d'opérations d'aménagement sous forme de zones résidentielles ou d'activités ainsi que d'entretien et d'aménagement de l'espace rural, et d'opérations en vue de développement économique.

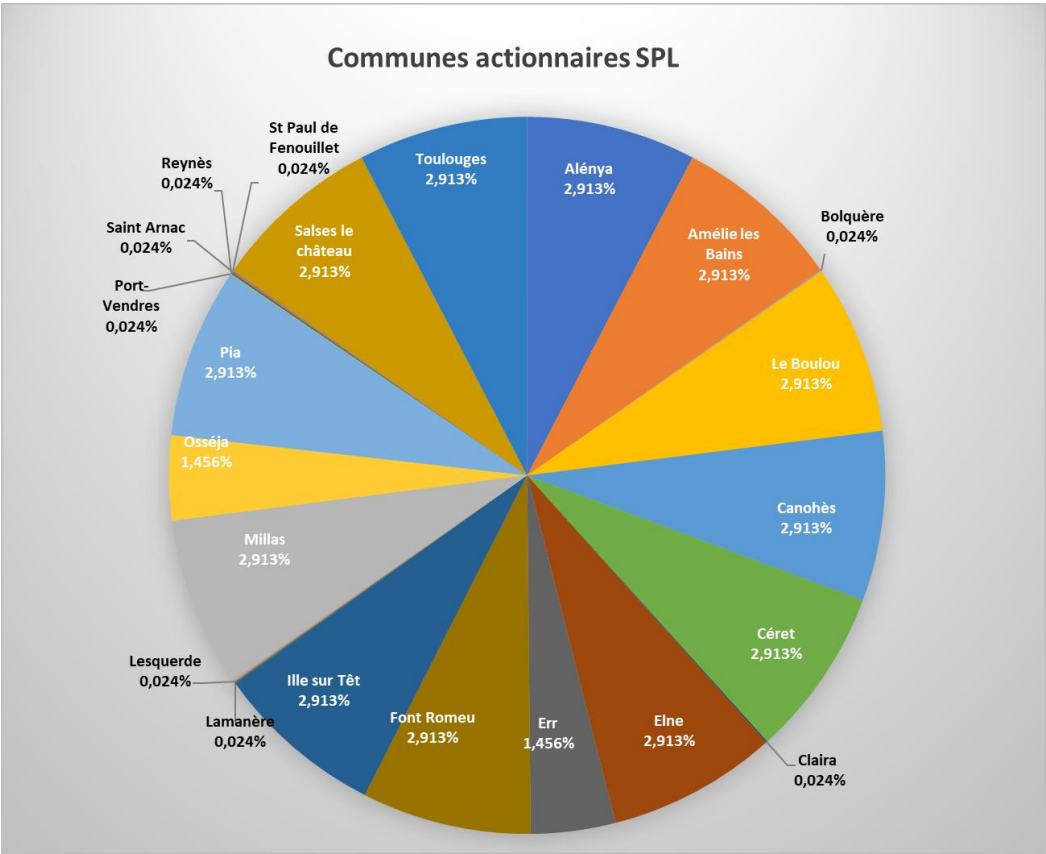
I.4 - Répartition du capital social



Détail des communautés de communes actionnaires



Détail des communes actionnaires



I.5 - La gouvernance

Composition du conseil d'administration et représentants à l'assemblée générale des actionnaires au 31/12/2023.

ACTIONNAIRES	Actions	Capital	%	Représentant CA	Nomination	Représentant ASC	Censeurs	Représentant AG
Département des Pyrénées Orientales	18 000	180 000	43,689%	M. M. GARCIA	2021			M. M. GARCIA
				M. N. GARCIA	2021			M. N. GARCIA
				Mme MALHERBE	2021			Mme MALHERBE
				M. PETIT	2021			M. PETIT
				Mme ROLLAND	2021			Mme ROLLAND
COM COM AGLY FENOUILLEDES	75	750	0,182%			A désigner	A désigner	A désigner
COM COM ALBERES ET COTE VERMEILLE ILLIBERIS	1 200	12 000	2,913%			M. PLA	M. PLA	M. PLA
COM COM CONFLENT CANIGO	75	750	0,182%			A désigner	A désigner	A désigner
COM COM PYRENEES CERDAGNE	1 200	12 000	2,913%			M. ARMENGOL	M. ARMENGOL	M. ARMENGOL
COM COM ROUSSILLON CONFLENT	1 200	12 000	2,913%			M. GARSAU	M. GARSAU	M. GARSAU
COM COM SALANQUE CORBIERES MEDITERRANEE	1 200	12 000	2,913%			M. LANFRANCHI	M. LANFRANCHI	M. LANFRANCHI
COM COM SUD ROUSSILLON	75	750	0,182%			A désigner	A désigner	A désigner
COM COM DU HAUT VALLESPER	75	750	0,182%			M. FERRER	M. FERRER	M. FERRER
COM COM DU VALLESPER	1 200	12 000	2,913%			M. GATOUNES	M. GATOUNES	M. GATOUNES
UDSIS	1 200	12 000	2,913%	Mme SADOURNY	2021	Mme SADOURNY		Mme SADOURNY
SIVM DES FENOUILLEDES	10	100	0,024%			M. DIAZ	M. DIAZ	M. DIAZ
ALENYA	1 200	12 000	2,913%	M. MAGDALOU	2021	M. MAGDALOU		M. MAGDALOU
AMELIE	1 200	12 000	2,913%			M. BONET	M. BONET	M. BONET
BOLQUERE	10	100	0,024%			M. BAUDET	M. BAUDET	M. BAUDET
LE BOULOU	1 200	12 000	2,913%			M. COMES	M. COMES	M. COMES
CANOHES	1 200	12 000	2,913%	M. FOURCADE	2021	M. FOURCADE		M. FOURCADE
CERET	1 200	12 000	2,913%	M. COSTE	2021	M. COSTE		M. COSTE
CLAIRA	10	100	0,024%			M. PETIT	M. PETIT	M. PETIT
ELNE	1 200	12 000	2,913%			M. WATTIER	M. WATTIER	M. WATTIER
ERR	600	6 000	1,456%	M. PEYRATO	2021	M. PEYRATO		M. PEYRATO
FONT ROMEU	1 200	12 000	2,913%			M. DESCLAUX	M. DESCLAUX	M. LUNEAU
ILLE SUR TET	1 200	12 000	2,913%	M. DOMENECH	2021	M. DOMENECH		M. DOMENECH
LAMANERE	10	100	0,024%			Mme JUANOLE	Mme JUANOLE	Mme JUANOLE
LESQUERDE	10	100	0,024%			M. BARTHES	M. BARTHES	M. BARTHES
MATEMALE	10	100	0,024%			M. GARCIA	M. GARCIA	M. GARCIA
MILLAS	1 200	12 000	2,913%			M. GARSAU	M. GARSAU	M. GARSAU
OSSEJA	600	6 000	1,456%			M. CIURANA	M. CIURANA	M. CIURANA
PIA	1 200	12 000	2,913%			M. PALMADE	M. PALMADE	M. PALMADE
PORT VENDRES	10	100	0,024%			M. MARTY	M. MARTY	M. MARTY
REYNES	10	100	0,024%			M. GATOUNES	M. GATOUNES	M. GATOUNES
SAINT ARNAC	10	100	0,024%			M. CALVET	M. CALVET	M. CALVET
SAINT PAUL DE FENOUILLET	10	100	0,024%			M. BAYONA	M. BAYONA	M. BAYONA
SALSES LE CHÂTEAU	1 200	12 000	2,913%	M. GIBERT	2021	M. GIBERT		M. GIBERT
TOULOUGES	1 200	12 000	2,913%			M. BARTHE	M. BARTHE	M. BARTHE
TOTAL	41 200	412 000	100%					

II. PRINCIPALES ACTIVITES, OPERATIONS DE L'ANNEE ECOULEE ET SITUATION FINANCIERE DE L'EPL

II.1 - Principales activités et opérations de l'année

Les principales activités de Pyrénées Orientales Aménagement sur l'année 2023 ont été :

◆ Pour les concessions d'aménagement

La société gère 8 concessions d'aménagement : 5 lotissements et 3 zones d'activités économiques. Les concessions ont connu un ralentissement majeur sur 2023, avec un total de vente de terrains de 1.5M€ contre 4.6M€ en 2022.

Certaines concessions arrivent à leur terme : la quasi-intégralité des terrains a été vendue sur les concessions de Millas et du Boulou, concessions qui vont être clôturées sur l'exercice 2024. Celles de Salses le Château et d'Ille sur Têt sont à l'arrêt dans l'attente des autorisations réglementaires et environnementales pour reprendre les tranches de travaux suivantes, prévues aux traités de concession.

La concession d'Osséja, après un arrêt de 6 mois, a repris et avance selon le calendrier établi. Le permis d'aménager a été purgé en 2023 et les consultations travaux ont été lancées en fin d'année.

Concernant les zones d'activités économiques, alors que les ZAE du Sègre et de Ille sur Têt étaient précommercialisées à près de 80% à fin 2022, les refus bancaires, doublés de la hausse des coûts de construction, ont contraint les preneurs à abandonner leurs projets. Cette tendance devrait se poursuivre en partie sur 2025.

Concernant la ZAE de Millas, à l'arrêt depuis la réduction des surfaces cessibles (impact PGRI) et de l'impossibilité d'équilibrer le bilan de concession, des perspectives de reprise de l'opération ont été confirmées en 2023, avec le vote par la Communauté de communes Roussillon Conflent d'une participation d'équilibre.

◆ Pour les mandats

En 2023, le développement des activités sous mandats de la SPL se ralentit du fait du retard pris sur certains projets, malgré la concrétisation de nouveaux mandats.

Pour les mandats de construction sous maîtrise d'ouvrage déléguée, la SPL a :

- Commencé la phase travaux de la cuisine centrale de Millas pour le compte de l'UDSIS
- Dû reprendre les études environnementales et réglementaires, retardant fortement l'avancement du projet de construction d'un nouveau collège à Clairà pour le compte du Département
- Résilié la mission de réhabilitation du centre de voile de St Cyprien, cette opération ayant été abandonnée par le maître d'ouvrage ; la mission a été remplacée par un mandat de sécurisation du centre
- Réalisé les travaux de construction d'une école maternelle à Reynès
- Réalisé les travaux de rénovation d'une résidence sénior à Saint Paul de Fenouillet
- A démarré deux nouveaux mandats pour cette même commune : construction d'une chaufferie bois et d'un Club House
- Poursuivi la mission de réhabilitation du centre pleine nature à Arles sur Tech
- La phase études pré-opérationnelles pour l'aménagement d'une salle polyvalente pour la commune de Lesquerde ayant été achevée, la SPL a poursuivi le projet par un mandat de construction de cette salle
- A démarré un mandat de réalisation de l'extension du siège du SIVM des Fenouillèdes
- A démarré la requalification des quais du port de Port-Vendres pour la commune

La SPL a aussi pris deux mandats en assistance à maîtrise d'ouvrage :

- Un pour le compte du Département, pour un projet de réalisation d'une base nautique à Caramany. Des incertitudes pesaient toutefois sur ce projet en fin d'année, compte tenu des problèmes d'eau importants que connaît le département des Pyrénées Orientales
- Un autre pour la commune de Bolquère pour l'aider à définir les besoins et projets réalisables sur des bâtiments en pied de piste, lui appartenant

Pour les mandats d'études, elle a principalement :

- Poursuivi les missions de sécurisation en eau potable à l'échelle départementale
- Achevé les études préalables à la définition d'un schéma directeur de la performance énergétique des 30 collèges publics du Département
- Poursuivi l'étude pré-opérationnelle pour des projets communaux de réhabilitation pour la commune de Matemale
- Poursuivi les phases pré-opérationnelles pour la rénovation d'un bâtiment pour accueillir une maison des activités de pleine nature pour la commune de Lamanère ; la mission a également compris une recherche de subventions. Le PC a été déposé et accordé
- Poursuivi l'étude de faisabilité pour l'aménagement urbain autour d'une halle photovoltaïque pour la commune de Saint Arnac
- Démarré des études pour la solarisation d'un certain nombre de bâtiments appartenant au Département, ainsi que de 9 collèges
- Entamé la phase d'études pré-opérationnelles pour la construction d'un collège au Boulou

II.2 - Situation financière de l'EPL

Chiffres clés

CHIFFRE D'AFFAIRES NET *	2 100 649
PRODUITS D'EXPLOITATION **	1 463 904
CHARGES D'EXPLOITATION	1 507 790
Dont CHARGES SALARIALES	437 391
BENEFICE / PERTE	50 185
CAPITAUX PROPRES	1 150 059
SITUATION DE TRESORERIE (au 31/12/22)	4 544 577
NIVEAU D'ENDETTEMENT (Emprunts et dettes financières)	3 111 535

*Le chiffre d'affaires est constitué des ventes de terrains des concessions et des rémunérations de mandats.

**Les produits d'exploitation sont composés, en plus de ce chiffre d'affaires, des rémunérations sur concessions, des reprises sur provisions, de la variation du coût de la production stockée (ensemble des coûts d'aménagement des terrains diminués du coût de revient des terrains vendus sur l'année) et d'une écriture comptable liée aux boni de fin de concessions.

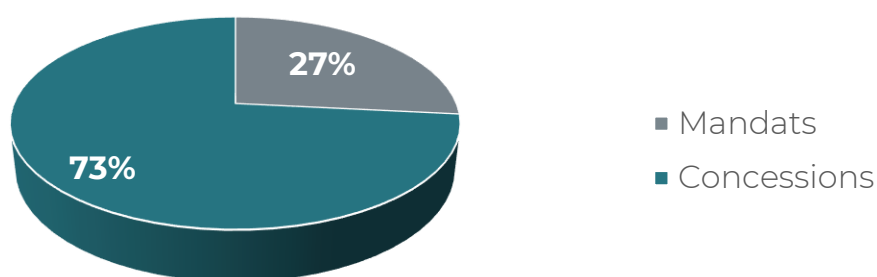
Le bilan et le compte de résultat simplifiés sont annexés au présent rapport.

II.3 - Présentation du chiffre d'affaires

Répartition du chiffre d'affaires par secteur d'activité

	SOCIETE / MANDATS	CONCESSIONS	TOTAL
CHIFFRE D'AFFAIRES	558 813	1 541 836	2 100 649
RESULTAT NET	50 185	0	

Chiffre d'affaires par activité



II.4 - Perspectives de développement

Les perspectives d'évolution de la SPL s'inscrivent dans un contexte qui se durcit tant au niveau économique, que réglementaire et environnemental.

Sur le volet de l'aménagement, les principes d'aménagement déployés ces dernières décennies sont révolus, et la SPL s'inscrit résolument dans une stratégie de sobriété foncière et d'habitats repensés. Cette évolution doit toutefois s'accompagner d'un changement des modes de vies et nécessitera sans doute plusieurs années pour emporter l'adhésion des populations, avec aujourd'hui dans l'ensemble, des demandes toujours tournées vers un habitat individuel avec terrain.

La réglementation avec notamment la publication de la loi Climat et Résilience et l'objectif de Zéro Artificialisation Nette ainsi que les limitations liées au risque inondation conduisent à une rareté foncière qui se fera plus prégnante chaque année.

Les normes environnementales d'une exigence croissante, rallongent considérablement les études pré-opérationnelles des projets.

A cela s'ajoute la problématique de la ressource en eau. La sécheresse de 2023 a mis brutalement en exergue ce risque et fait prendre conscience de la nécessité de préserver cette ressource. Ceci aura sans nul doute pour conséquence de durcir encore davantage les règles d'obtention des autorisations environnementales.

Sur le volet constructif, l'inflation observée ces dernières années, couplée à l'augmentation des taux bancaires, pèse lourdement sur les donneurs d'ordre de la SPL, et certains projets ont dû être abandonnés ou revus à la baisse, quand d'autres prennent du retard.

Dans ce contexte de resserrement des possibles, tant sur le plan économique que réglementaire, la SPL, de par ses savoir-faire et son agilité structurelle et organisationnelle

constitue plus que jamais, le partenaire des collectivités pour anticiper et s'adapter aux changements de paradigme afin de permettre la poursuite des projets en toute sécurité.

III. ETAT DES RELATIONS ENTRE LA COLLECTIVITE OU LE GROUPEMENT ACTIONNAIRE ET L'EPL

III.1 - Contrats signés en 2023 par l'EPL

OBJET	Mandat et avenant pour la poursuite de la démarche engagée en faveur de la sécurisation et de la production d'eau potable à l'échelle départementale pour le Conseil Départemental des Pyrénées Orientales
MONTANT	149 738€ HT
DATE	01/01/2023
LE CAS ECHEANT, SECTEUR D'ACTIVITE	Mandat

OBJET	Travaux de création de réseaux humides pour le raccordement du futur collège pour la commune de Clairà
MONTANT	19 525€ HT
DATE	06/01/2023
LE CAS ECHEANT, SECTEUR D'ACTIVITE	Mandat

OBJET	Etude de sécurisation du centre de sports de mer de Saint Cyprien pour l'UDSIS
MONTANT	3 475€ HT
DATE	06/01/2023
LE CAS ECHEANT, SECTEUR D'ACTIVITE	Mandat

OBJET	Aménagement d'une salle polyvalente pour la commune de Lesquerde
MONTANT	57 447€ HT
DATE	29/03/2023
LE CAS ECHEANT, SECTEUR D'ACTIVITE	Mandat
OBJET	Extension du siège administratif pour le SIVM du Fenouillèdes

MONTANT	22 940€ HT
DATE	10/03/2023
LE CAS ECHEANT, SECTEUR D'ACTIVITE	Mandat

OBJET	Etudes préalables pour la programmation du collège du Boulou pour le Conseil Départemental des Pyrénées Orientales
MONTANT	46 460€ HT
DATE	09/02/2023
LE CAS ECHEANT, SECTEUR D'ACTIVITE	Mandat

OBJET	Raccordement de la résidence Pierre Brossolette à une chaufferie automatique bois pour la commune de Saint Paul de Fenouillet
MONTANT	33 480€ HT
DATE	24/03/2023
LE CAS ECHEANT, SECTEUR D'ACTIVITE	Mandat

OBJET	Démolition et reconstruction du club house pour la commune de Saint Paul de Fenouillet
MONTANT	24 143€ HT
DATE	12/04/2023
LE CAS ECHEANT, SECTEUR D'ACTIVITE	Mandat

OBJET	Requalification des quais Joly, République et Forgas et création d'une place « Cœur de ville » pour la commune de Port-Vendres
MONTANT	189 983€ HT
DATE	27/09/2023
LE CAS ECHEANT, SECTEUR D'ACTIVITE	Mandat

OBJET	Etude de faisabilité et de programmation « Bâtiment TOTEM front de station et site du Termanal » pour la commune de Bolquère Pyrénées 2000
MONTANT	9 809€ HT
DATE	27/08/2023
LE CAS ECHEANT, SECTEUR D'ACTIVITE	Mandat

OBJET	Installation de centrales photovoltaïques sur 9 collèges pour le Conseil Départemental des Pyrénées Orientales
MONTANT	11 205€ HT
DATE	23/11/2023
LE CAS ECHEANT, SECTEUR D'ACTIVITE	Mandat

OBJET	Opération d'aménagement « La Teuleria » pour la commune de Canohès
MONTANT	135 791€ HT
DATE	22/12/2023
LE CAS ECHEANT, SECTEUR D'ACTIVITE	Mandat

III.2 - Avances en compte courant consenties à l'EPL

OBJET	NEANT
MONTANT	
DATE	
LE CAS ECHEANT, SECTEUR D'ACTIVITE	

III.3 - Garanties d'emprunt consenties à l'EPL

OBJET	Concession La Caseta à Ille sur Têt – garantie d'emprunt foncier
MONTANT AU 31/12/2023	451 440€
DATE DE FIN DE GARANTIE	01/08/2030
GARANT	CD66 (80%) – CEGC (20%)

OBJET	Concession ZAE à Ille sur Têt – garantie d'emprunt foncier
MONTANT AU 31/12/2023	91 969€
DATE DE FIN DE GARANTIE	25/07/2024
GARANT	Communauté de communes Roussillon Conflent (45%)

OBJET	Concession ZAE à Ille sur Têt – garantie d'emprunt travaux
MONTANT AU 31/12/2023	160 946€
DATE DE FIN DE GARANTIE	25/07/2024
GARANT	Communauté de communes Roussillon Conflent (45%)

OBJET	Concession ZAE du Sègre – garantie d'emprunt travaux Crédit Coopératif
MONTANT AU 31/12/2023	397 326€
DATE DE FIN DE GARANTIE	05/05/2025
GARANT	Communauté de communes Pyrénées Cerdagne (40%) - CEGC (40%)

OBJET	Concession ZAE du Sègre – garantie d'emprunt travaux Caisse d'Epargne Languedoc Roussillon
MONTANT AU 31/12/2023	780 000€
DATE DE FIN DE GARANTIE	25/05/2024
GARANT	Communauté de communes Pyrénées Cerdagne (40%) - CEGC (40%)

III.4 - Aides octroyées au titre du développement économique

OBJET	NEANT
MONTANT	
DATE	
LE CAS ECHEANT, SECTEUR D'ACTIVITE	

III.5 - Autres concours financier consentis à l'EPL

OBJET	NEANT
MONTANT	
DATE	

IV. EVOLUTIONS STATUTAIRES ET DE L'ACTIONNARIAT INTERVENUES DANS L'ANNEE

IV.1 - Evolutions statutaires

a - Présentation des modifications statutaires intervenues dans l'année

DATE DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE	NEANT
OBJET DE LA MODIFICATION	

b - Historique des 5 dernières années

DATE DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE	09/07/2018
OBJET DE LA MODIFICATION	Modifications statutaires : modification de l'objet social

IV.2 - Evolutions de l'actionnariat

a - Composition de l'actionnariat et évolution au cours de l'année

ACTIONNAIRE	01/01/2023			31/12/2023		
	NBRE ACTIONS	MONTANT EN CAPITAL	%	NBRE ACTIONS	MONTANT EN CAPITAL	%
DEPARTEMENT DES PYRENEES ORIENTALES	17 635	176 350	42.80%	18 000	180 000	43,69%
COMMUNAUTES DE COMMUNES ET AUTRES						
COM COM AGLY FENOUILLEDES				75	750	0,18%
COM COM ALBERES COTE VERMEILLE ILLIBERIS	1 200	12 000	2,91%	1 200	12 000	2,91%
COM COM CONFLENT CANIGO				75	750	0,18%
COM COM PYRENEES CERDAGNE	1 200	12 000	2,91%	1 200	12 000	2,91%
COM COM ROUSSILLON CONFLENT	1 200	12 000	2,91%	1 200	12 000	2,91%
COM COM SALANQUE CORBIERES MEDITERRANEE	1 200	12 000	2,91%	1 200	12 000	2,91%
COM COM SUD ROUSSILLON				75	750	0,18%
COM COM DU HAUT VALLESPYR	75	750	0,18%	75	750	0,18%
COM COM DU VALLESPYR	1 200	12 000	2,91%	1 200	12 000	2,91%
UDSIS	1 200	12 000	2,91%	1 200	12 000	2,91%
SIVM DES FENOUILLEDES	10	100	0,02%	10	100	0,02%
COMMUNES						
ALENYA	1 200	12 000	2,91%	1 200	12 000	2,91%
AMELIE LES BAINS PALALDA	1 200	12 000	2,91%	1 200	12 000	2,91%
BOLQUERE	10	100	0,02%	10	100	0,02%
LE BOULOU	1 200	12 000	2,91%	1 200	12 000	2,91%
CANOHES	1 200	12 000	2,91%	1 200	12 000	2,91%
CERET	1 200	12 000	2,91%	1 200	12 000	2,91%
CLAIRA				10	100	0,02%
ELNE	1 200	12 000	2,91%	1 200	12 000	2,91%
ERR	600	6 000	1,46%	600	6 000	1,46%
FONT ROMEU	1 200	12 000	2,91%	1 200	12 000	2,91%
ILLE SUR TET	1 200	12 000	2,91%	1 200	12 000	2,91%
LAMANERE	10	100	0,02%	10	100	0,02%
LESQUERDE	10	100	0,02%	10	100	0,02%
MATEMALE	10	100	0,02%	10	100	0,02%
MILLAS	1 200	12 000	2,91%	1 200	12 000	2,91%
OSSEJA	600	6 000	1,46%	600	6 000	1,46%
PIA	1 200	12 000	2,91%	1 200	12 000	2,91%
PORT-VENDRES	10	100	0,02%	10	100	0,02%
REYNES	10	100	0,02%	10	100	0,02%
SAILLAGOUSE	600	6 000	1,46%			
SAINT ARNAC	10	100	0,02%	10	100	0,02%
SAINT PAUL DE FENOUILLET	10	100	0,02%	10	100	0,02%
SALSES LE CHATEAU	1 200	12 000	2,91%	1 200	12 000	2,91%
TOULOUGES	1 200	12 000	2,91%	1 200	12 000	2,91%
TOTAL	41 200	412 000	100%	41 200	412 000	100%

b - Opérations ayant modifié l'actionnariat au cours de l'année

Le processus d'adhésion des communautés de communes Conflent Canigo et Sud Roussillon, ainsi que de la commune de Clairà ayant été délibérée par le Conseil d'Administration de la société en 2022, mais finalisé en 2023, ces opérations ne figurent pas au tableau ci-après.

DATE DE L'OPERATION	NATURE DE L'OPERATION	MODALITES DE L'OPERATION
21/03/2023	Cession d'actions par le Département	Vente de 75 actions pour un montant de 750€ à la communauté de communes Agly Fenouillèdes

c - Historique des 5 dernières années

DATE DE L'OPERATION	NATURE DE L'OPERATION	MODALITES DE L'OPERATION
18/06/2018	Cession d'actions par le Département	Vente de 1 200 actions pour un montant de 12 000€ à l'UDSIS
12/11/2018	Cession d'actions par le Département	Vente de 1 200 actions pour un montant de 12 000€ à la communauté des communes Corbières Salanque Méditerranée
15/04/2019	Cession d'actions par le Département	Vente de 2 400 actions pour un montant de 24 000€ aux communes de Latour de Carol, Err, Osséja et Saillagouse
19/10/2021	Cession d'actions par le Département	Vente de 85 actions pour un montant de 850€ à la commune de Reynès et à la communauté de communes du Haut Vallespir
03/05/2022	Cession d'actions par le Département	Vente de 40 actions pour un montant de 400€ aux communes de St Paul de Fenouillet, Lamanère, Bolquère et Lesquerde
03/05/2022	Achat d'actions par le Département	Acquisitions de 600 actions pour un montant de 6 000€ à la commune de Latour de Carol
11/10/2022	Cession d'actions par le Département	Vente de 50 actions pour un montant de 500€ aux communes de Matemale, St Arnac, Port-Vendres et Clairà et au SIVM des Fenouillèdes
11/10/2022	Achat d'actions par le Département	Acquisitions de 600 actions pour un montant de 6 000€ à la commune de Saillagouse
06/12/2022	Cession d'actions par le Département	Vente de 225 actions pour un montant de 2 250€ aux communautés de communes Sud Roussillon, Conflent Canigo et Pyrénées Catalanes

V. BILAN DE GOUVERNANCE

V.1 - Réunions du conseil d'administration

NOMBRE DE REUNIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION	DATE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION	TAUX DE PRESENCE DES ADMINISTRATEURS
1	21/03/2023	50%
TOTAL	1	

V.2 - Réunions de l'assemblée spéciale (le cas échéant)

NOMBRE DE REUNIONS DE L'ASSEMBLEE SPECIALE	DATE DE L'ASSEMBLEE SPECIALE	TAUX DE PRESENCE DES REPRESENTANTS DE LA COLLECTIVITE OU DU GROUPEMENT
1	21/03/2023	15%
TOTAL	1	

V.3 - Réunions de l'assemblée générale

NOMBRE DE REUNIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE	DATE DE L'ASSEMBLEE GENERALE	TAUX DE REPRESENTATION DES ACTIONNAIRES
1	18/04/2023	60%
TOTAL	1	

V.4 - Informations sur la rémunération des représentants de la collectivité ou du groupement actionnaire, mandataires sociaux

REPRESENTANTS / MANDATAIRES SOCIAUX	REMUNERATION BRUTE ANNUELLE
COLLECTIVITES	NEANT
MANDATAIRE SOCIAL	4 749€

V.5 - Principaux risques et contrôles dont fait l'objet la société

a - Principaux risques et incertitudes

Les principaux risques auxquels est exposée la SPL Pyrénées Orientales Aménagement sont les contraintes et le durcissement de la réglementation en matière d'urbanisme et d'environnement. Ceci fait peser un risque fort de non-renouvellement du portefeuille actuel des concessions, alors que ces dernières sont la principale source de rémunération de la société.

b - Contrôle interne

Un guide interne a été mis en place pour encadrer tout le processus de passation des marchés publics ; ce guide décrit :

- la composition, le fonctionnement et les pouvoirs de la commission d'appel d'offres et du jury
- les procédures pour la passation des marchés et accords-cadres conclus selon une procédure adaptée
- les seuils de publicité et de mise en concurrence et les procédures correspondantes pour les marchés de fournitures et services et pour les marchés de travaux.

Des formations sont également organisées chaque année pour actualiser les connaissances des salariés sur les obligations en la matière.

c - Contrôles externes

Le tableau récapitule les contrôles exercés au cours de l'exercice écoulé :

CONTROLE	DATE	REMARQUES FORMULEES
CHAMBRE REGIONALE DES COMPTES	NEANT	
SERVICES FISCAUX	NEANT	
INSPECTION GENERALE DES FINANCES	NEANT	
MISSION INTERMINISTERIELLE D'INSPECTION DU LOGEMENT SOCIAL	NEANT	
URSSAF	NEANT	
AUTRES : ...	NEANT	

V.6 - Contrôle analogue

Pour les collectivités n'étant pas directement représentées au conseil d'administration, le juge français estime que le contrôle analogue ne va pas de soi. Les dispositions concernant l'assemblée spéciale doivent être rigoureuses :

- en la dotant de pouvoirs de contrôle et d'intervention au conseil d'administration, exercés par l'administrateur représentant les actionnaires la composant, pour leur compte ;
- en renforçant son rôle, notamment en la faisant statuer explicitement sur les sujets qui seront abordés lors du conseil d'administration.

Les dispositions mises en place par la SPL au niveau de l'assemblée spéciale sont les suivantes :

- chaque séance du conseil d'administration est précédée d'une réunion de l'assemblée spéciale, au cours de laquelle est examiné l'ensemble des questions à l'ordre du jour du conseil,
- à cette occasion, les membres de l'assemblée donnent à leurs administrateurs des consignes de vote, qui sont impératives,
- ces membres (ou l'un d'entre eux) peuvent demander par le biais de leurs administrateurs l'inscription de questions à l'ordre du jour.

Les administrateurs peuvent également être mandatés pour exercer au nom des membres de l'assemblée tout contrôle qu'ils jugeront bon sur la société.

Les membres de l'assemblée spéciale, sont invités à assister à chaque conseil d'administration, en tant que censeurs. Ces derniers, bien qu'ils n'aient qu'un rôle consultatif, peuvent ainsi intervenir dans le débat du conseil. De son côté, le conseil d'administration s'interdit de délibérer sur une question qui n'aurait pas été précédemment examinée par l'assemblée spéciale.

Selon une analyse de la SCET, ces dispositions prises par la SPL permettent de sécuriser la contractualisation de gré à gré avec un actionnaire minoritaire.